




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-294**

Séance publique du

21 juillet 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230721- lmc1242018-DE-1-1
Date de signature : 26/07/2023
Date de réception : mercredi 26 juillet 2023
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : CONVENTIONNEMENT POUR L'ACCUEIL EN RÉSIDENCE D'UNE ASSOCIATION
CULTURELLE À VOCATION DANSE AU SEIN DU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD**

Le 21 juillet 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 13 juillet 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Conservatoire Darius Milhaud

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JUILLET 2023

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : CONVENTIONNEMENT POUR L'ACCUEIL EN RÉSIDENCE D'UNE ASSOCIATION CULTURELLE À VOCATION DANSE AU SEIN DU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD-
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Conservatoire, au-delà de sa mission centrale que constitue l'enseignement artistique spécialisé, accueille les partenariats structurants qui favorisent le développement de son rayonnement sur le territoire.

En conformité avec cette vocation, le souhait de la Ville est de permettre, par l'accueil d'une association en résidence au sein du Conservatoire Darius Milhaud, d'accroître la diffusion et la promotion de projets culturels de la Ville d'Aix-en-Provence.

Aussi, l'objet de la présente délibération est de faire approuver la signature de ce conventionnement annexé, pour une durée d'un an renouvelable deux fois, qui définit les conditions et les modalités de la mise en résidence de cette association.

L'association Atelier-Ballet d'Aix-en-Provence est une *Association loi 1901*. Elle a été créée en 1979 par Monsieur Pierre VILLETTE, Directeur du Conservatoire Darius Milhaud. Son siège social est au Conservatoire Darius Milhaud depuis l'origine, le Président de l'association étant, dès sa création, le Directeur du Conservatoire, Monsieur Pierre VILLETTE.

Cette association a pour objet social et objectif de développer la connaissance de l'art chorégraphique dans la région, de faciliter à la jeunesse la pratique de cet art dans des cours dirigés par des professeurs diplômés par l'État ou issus de l'Opéra de Paris, d'organiser avec

le concours des corps de ballet de ces cours, et en particulier celui du Conservatoire Darius Milhaud, des spectacles, des conférences et toute autre manifestation destinée à promouvoir l'art chorégraphique, et enfin, d'organiser des déplacements des élèves, membres de l'association, en France ou à l'étranger pour rencontrer des élèves issus de Conservatoire ou d'École Supérieure de Danse.

Ce conventionnement permettra notamment, compte tenu de la vocation de cette association, de mettre l'accent sur un partenariat ayant pour objet :

- d'organiser des sorties encadrées par les professeurs et/ou les parents adhérents pour permettre aux élèves d'apprécier le spectacle vivant (tarifs groupe) notamment au Grand Théâtre de Provence (GTP) et au Pavillon Noir,
- d'organiser des stages,
- d'organiser des rencontres privilégiées avec des chorégraphes,
- de permettre aux élèves d'élargir leurs connaissances de l'art chorégraphique.

On peut souligner, à titre d'illustration, différentes actions menées par cette association ces différentes années :

- Académie d'été « Art chorégraphique à Aix », avec des intervenants extérieurs de renom (Nicolas LE RICHE, Clairemarie OSTA, Monique LOUDIERES, Hervé DIRMANN, Emmanuel GAT, Nicolas KHAN, Geneviève CAUWEL, Daniel LARRIEU).
- Représentation au GTP « Et toi mon cœur pourquoi bats-tu ? » (gestion des costumes et assistance en coulisses).
- Semaine de la Danse (gestion des costumes et assistance en coulisses).
- Partenariat avec le LAAC (accueil des intervenants, organisation des goûters et collations).
- Fourniture de matériel pédagogique : squelette mobile pour les cours d'anatomie.
- Organisation de sorties et billetterie (GTP, Pavillon Noir, Opéra de Marseille, Fondation LUMA à Arles, « Les ballets de Monte-Carlo en compagnie de NIJINSKY »).

C'est pourquoi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la mise en place de ce conventionnement de mise en résidence entre l'association Atelier-Ballet d'Aix-en-Provence et la Ville d'Aix-en-Provence au travers de son Conservatoire à Rayonnement Régional de Musique, Danse et Art Dramatique Darius Milhaud ;

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention de mise en résidence ci-annexée.

DL.2023-294 - CONVENTIONNEMENT POUR L'ACCUEIL EN RÉSIDENCE D'UNE ASSOCIATION CULTURELLE À VOCATION DANSE AU SEIN DU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Monsieur Rémi CAPEAU

Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 26 juillet 2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un

délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00